

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Secrétariat général

Direction de l'évaluation de la performance,
et des affaires financières et immobilières

Sous-direction des programmes
d'administration générale

Bureau du budget et du fonctionnement
de l'administration centrale

Circulaire du 17 mars 2008 relative aux achats de fournitures et petits matériels de bureau, consommables informatiques et papier pour l'impression bureautique et la reprographie – Reconduction des conventions de prix nationales et marchés types

NOR : INTF0800062C

Résumé : la présente circulaire a pour objet d'informer l'ensemble des services du ministère :

- d'une part, de la mise à disposition d'une nouvelle convention conclue avec l'UGAP portant sur l'achat de papiers éco responsables pour l'impression bureautique et la reprographie ;
- d'autre part, de la reconduction des conventions de prix nationales et marchés types pour l'achat de fournitures et petits matériels de bureau et consommables informatiques.

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales à Mesdames et Messieurs les préfets ; Messieurs les préfets, secrétaires généraux pour l'administration de la police ; Messieurs les directeurs généraux, directeurs et chefs de service.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la mise à disposition à compter du 1^{er} mars 2008 d'une convention partenariale conclue avec l'UGAP (Union des groupements d'achats publics) portant sur l'achat de papiers éco responsables destinés à l'impression bureautique et la reprographie.

Comme vous le savez, la stratégie nationale de développement durable fixe aux administrations de l'Etat d'ici à la fin de l'année 2008, un objectif d'utilisation à 60 % en papier blanc éco responsable. Pour atteindre cet objectif tout en limitant l'éventuel surcoût qui pourrait en découler une mutualisation des besoins dans un cadre interministériel a été décidée.

Une convention partenariale a donc été signée entre les ministères (1) – dont le MIOCT – et l'UGAP qui a été chargée de la sélection des fournisseurs et de la passation des marchés. Depuis le 1^{er} mars 2008, il est donc possible de commander votre papier éco responsable dans le cadre de cette convention directement auprès de cet opérateur.

La procédure adoptée est un accord-cadre multi-attributaires avec remise en concurrence périodique. Deux lots sont à votre disposition, un lot avec commande « à la palette » et un lot « au carton » de cinq ramettes et possibilité de livraison « sur étagère ». Les commandes doivent être effectuées prioritairement par l'intermédiaire de l'outil de commande en ligne du site internet de l'UGAP, dédié à l'Etat (www.ugap.fr). En cas d'impossibilité, vous pouvez néanmoins adresser vos commandes par télécopie (numéro national unique d'appel) au moyen d'un bon de commande type.

Les modalités pratiques de mise en œuvre effective de ces nouveaux dispositifs, notamment sur le processus d'inscription préalable pour la commande dématérialisée UGAP, sont en ligne via le portail intranet du secrétariat général (à l'adresse suivante : <http://depafi.mi/prestations/htm>).

S'agissant de la convention nationale relative aux fournitures de bureau (lot n° 1, titulaire : LYRECO) et aux consommables informatiques (lot n° 2, titulaire : DYADEM) je vous informe qu'elles ont été reconduites. Je vous précise, que la liste des fournitures susceptibles d'être acquises par l'intermédiaire de cette convention fait l'objet d'une actualisation pour constituer le nouveau catalogue 2008, également mis en ligne via le portail intranet du secrétariat général (même adresse que la précédente). J'appelle votre attention sur l'intérêt qui s'attache à commander prioritairement des fournitures bénéficiant de caractéristiques d'écoresponsabilité, signalées par un arbre stylisé sur fond vert dans le catalogue du titulaire.

Pour toutes questions relatives à la mise en œuvre de ces différentes conventions, vous pouvez vous rapprocher du bureau du budget et du fonctionnement de l'administration centrale, service coordonnateur du dispositif (tél : 01 49 27 30 28) ou adresser vos demandes par messagerie à l'adresse fonctionnelle suivante : pole-acheteur.depafi@interieur.gouv.fr.

La secrétaire générale,
B. MALOHN

(1) A ce jour les ministères signataires sont (liste établie selon la chronologie des signatures) : services du Premier ministre, affaires étrangères, santé, agriculture, culture, intérieur, écologie, développement et aménagement durables, justice, jeunesse et sports, ministères financiers (ACA), défense.